



Prévenir les désordres,
améliorer la qualité
de la construction

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

JANVIER 2020

Nouvelle plaquette d'information aux particuliers

Changer sa chaudière : conseils et points de vigilance

En partenariat avec :



L'Agence qualité construction (AQC), en partenariat avec l'Institut national de la consommation (INC) et l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil), publie la plaquette d'information [Vous voulez changer de chaudière ? Lisez d'abord ces conseils](#). La plaquette est gratuite et téléchargeable sur le site Internet de l'AQC <https://qualiteconstruction.com>

Pour atteindre les objectifs de la transition énergétique, des incitations financières amènent de nombreux particuliers à remplacer leurs chaudières anciennes par des appareils de chauffage plus performants, moins polluants et si possible utilisant des énergies renouvelables. Ces travaux sont souvent complexes et demandent que l'installateur retenu soit réellement compétent. Certains d'entre eux, peu scrupuleux ou non formés, démarchent de façon intempestive les particuliers et/ou se positionnent sur ce marché au détriment du service aux clients.

Synthétique et illustrée, cette plaquette donne de précieux conseils concrets pour bien choisir un installateur. Elle explique comment fonctionne une installation de chauffage et invite à se poser les bonnes questions avant de se lancer : quels sont les avantages à changer ma chaudière ? De quoi ai-je vraiment besoin pour mon logement ? Qui peut me conseiller ? Où puis-je trouver un bon professionnel ?

Elle alerte aussi sur des points de vigilance précis auxquels peut se référer le particulier avant de contracter avec un installateur, par exemple :

- rester vigilants lors d'un démarchage téléphonique ;
- bien se renseigner sur la technique de remplacement qui doit être choisie en fonction du logement et des besoins des occupants ;
- ne jamais signer un devis sans que le professionnel ait effectué une visite technique préalable ;
- vérifier que les attestations d'assurance responsabilités civiles décennale et professionnelle soient fournies avec le devis, correspondent aux travaux réalisés et que l'installateur soit bien qualifié RGE (reconnu garant de l'environnement),

Grâce à cette plaquette, le client deviendra un interlocuteur sensibilisé capable d'échanger avec les installateurs pressentis. Au-delà des premiers conseils illustrés et détaillés, il pourra demander des informations complémentaires auprès d'organismes compétents et de conseillers indépendants listés en fin de plaquette ([Adil](#), Espaces Info Énergie, associations de consommateurs).



Le fichier JPEG Haute Définition de la couverture est disponible sur notre site Internet <https://qualiteconstruction.com>, à la rubrique « [Espace Presse](#) » et sur le site de l'INC www.inc-conso.fr.

Merci d'indiquer obligatoirement le crédit suivant : ©AQC-ANIL-INC.

Informations complémentaires – Demande de la publication – Demande d'interview :

Contact Presse AQC :

Frédéric HENRY

Tél. : 01 44 51 03 51

f.henry@qualiteconstruction.com

Contact Presse INC :

Anne-Juliette REISSIER

Tél. : 01 45 66 20 35

aj.reissier@inc60.fr

Contact Presse Anil :

Marie CASTETS

Tél. : 01 42 02 93 14

Marie.castets@anil.org

L'Agence qualité construction (AQC)

L'Agence qualité construction (AQC) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, dont la vocation est la prévention des désordres et l'amélioration de la qualité de la construction. Créée en 1982, son histoire prend ses racines dans le dispositif mis en place par la loi du 4 janvier 1978, dite « loi Spinetta », relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Lieu de travail et d'échanges de 46 organismes membres qui se mobilisent autour de la qualité de la construction, l'AQC dispose de trois Commissions spécialisées : la Commission Observation, la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) et la Commission Prévention Construction (CPC). Au cœur de son action et pour la guider, l'AQC dispose de plusieurs bases de données répondant à des objectifs ciblés : connaissance des pathologies récurrentes dans les constructions, anticipation des sinistres sériels, évaluation des potentialités de sinistres liées aux évolutions performanciennes, identification des pathologies potentielles liées à de nouveaux modes constructifs ou à des évolutions réglementaires ou normatives. Partant de cette observation à l'échelle nationale, toutes les actions de l'AQC et les nombreux outils qu'elle élabore ont pour fonction d'aider les professionnels sur le terrain dans leurs pratiques quotidiennes et de participer aux progrès collectifs du monde du bâtiment.

<http://www.qualiteconstruction.com/>

Les réseaux sociaux de l'AQC :

Twitter : [@AQC_FR](#)

LinkedIn : [Agence Qualité Construction](#)

YouTube : [AQC TV](#)

L'Institut national de la consommation (INC)

L'Institut national de la consommation (INC) est un Epic (Établissement public à caractère industriel et commercial), placé sous la tutelle du ministère chargé de la consommation. Il regroupe un centre d'essais comparatifs de produits et de services, des départements d'études juridiques et économiques et de documentation. L'INC édite le magazine [60 Millions de consommateurs](#), produit les émissions TV [ConsoMag](#). Il s'attache à fournir aux consommateurs les clés de leurs choix, à traduire les impacts du droit dans leur vie quotidienne et à promouvoir une consommation responsable. Il veille également à anticiper les enjeux liés à la consommation.

<https://www.inc-conso.fr/>

Les réseaux sociaux de l'INC :

Twitter : [@Conso_INC](#) – [@Consomag_tv](#) – [@60millions](#).

LinkedIn : [Institut National de la Consommation](#)

YouTube : [Conso Mag](#)

L'Agence nationale d'information sur le logement (Anil)

L'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil) a été créée en 1975 sous l'impulsion des pouvoirs publics, pour contribuer à l'accès de tous à l'information, sur l'ensemble des thématiques liées au logement. Expert juridique dans le secteur du logement et de l'habitat, l'Anil s'appuie sur son réseau d'agences départementales d'information sur le logement (plus de 1 000 permanences sur l'ensemble du territoire) pour apporter un éclairage utile sur les problématiques de terrain.

<https://www.anil.org/>

Les réseaux sociaux de l'Anil :

Twitter : [@Anil_Officiel](#)

LinkedIn : [Agence Nationale pour l'information sur le logement](#)